SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

Monsieur le Secrétaire Général
du CCCA BTP

19 rue du Père Corentin

75680 PARIS CEDEX 14

Le 30 août 2013

Le syndicat national CGT des personnels des CFA BTP exerce son droit d'opposition à l'encontre des avenants de révision des accords collectifs nationaux ci-après :

- Accord collectif du 22 mars 1982 portant statut du personnel des associations chargées de la gestion des CFA du bâtiment relevant du CCCA-BTP ;
- Accord national du 16 décembre 1999 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les associations gestionnaires des CFA du BTP ;
- Accord national du 7 novembre 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel de direction;
- Protocole d'accord relatif aux emplois de « Responsables de centre de ressource et d'aide à la formation » et de « Conseiller jeunes entreprises » du 2 juillet 2008 ;

signés le 16 août 2013 par les syndicats FO et CFE-CGC et par le CCCA-BTP,

Nous estimons que ces avenants entraînent une réduction des avantages individuels collectifs des salariés du réseau CCCA BTP :

- diminution de salaire et déroulement de carrière tronqué avec la suppression du 1% d'ancienneté en fin de grille pour les futurs embauché des catégories personnels de service et administratif.
- réduction du nombre de jours congés payés pour les enseignants et animateurs.
- perte de la priorité d'embauche sur un temps plein pour les personnels à temps partiel.
- pour la catégorie enseignants : disparition de la notion de proximité temporelle du T2 avec le T1, T3 proratisé sur le T1, apparition de l'ordre de mission pour leT2 extérieur
- perte de salaire induite par la redéfinition des CP (réduction de l'indemnité compensatrice de congé payé).
- introduction insuffisamment cadrée de la formation continue dans le statut : absence de clause spécifiant que les Organismes gestionnaires n'auraient recours à la formation continue dans le cadre de la sauvegarde de l'emploi.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons marquer notre opposition à la signature de l'ensemble des avenants et des accords collectifs cités ci-dessus.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous communiquer les résultats de la mesure d'audience de la représentativité des 5 organisations syndicales dans le réseau CCCA BTP.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations les plus respectueuses.

La Secrétaire Générale,

Nelly GREGOR

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION
Chez Mme Nelly GREGOR 53 rue des Ecoles Laïques 34150 SAINT JEAN DE FOS

e-mail : nelly.gregor832@orange.fr